



CHARTRE D'ENGAGEMENT

ÉCO-RÉNOVER DANS LE MASSIF DES VOSGES, avec les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges

Préambule :

Les Parcs naturels régionaux du massif des Vosges : des territoires pionniers de l'éco-rénovation

En 2026, la mutualisation du portail internet Éco-Rénover matérialise plus de 20 ans de travaux menés conjointement par les Parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges sur la question du patrimoine bâti, des savoir-faire, et des matériaux locaux.

Ainsi, Les Parcs naturels régionaux s'unissent pour sauvegarder et réinvestir les patrimoines bâtis.

Leur approche repose sur une conviction forte : les ressources locales et les savoir-faire artisanaux peuvent transformer chaque projet en une opportunité de transition écologique, sociale et économique. Cet engagement historique témoigne de leur volonté de faire du patrimoine un héritage vivant, ancré dans les défis contemporains.

Une ambition partagée : concilier héritage et attractivité du territoire

Les Vosges du Nord, reconnues pour leur excellence dans le travail du verre, du cristal et du fer, et les Ballons des Vosges, pionniers dans l'industrie textile et la transformation du bois, partagent une vision commune : les patrimoines bâtis ne sont pas seulement un vestige du passé, mais un levier essentiel pour l'avenir économique du massif vosgien. Cet avenir est conditionné par la structuration d'un réseau de professionnels de l'éco-rénovation.

L'éco-rénovation : levier central de transition et vecteur d'innovation

Face aux enjeux de la rénovation énergétique, de la préservation du patrimoine et des paysages, les deux Parcs ont fait le choix d'une approche collective fondée sur la mutualisation des compétences. Leur objectif est de faire de l'éco-rénovation un outil structurant du territoire, en plaçant les artisans, les producteurs-transformateurs de ressources locales, ainsi que les concepteurs, au cœur de l'action.

Cette démarche repose sur une articulation maîtrisée entre héritage et innovation. Les techniques traditionnelles sont mobilisées pour garantir les qualités du bâti ancien, tandis que des solutions performantes et sobres, adaptées aux usages contemporains, sont intégrées à partir de ressources locales bio ou géosourcées. L'éco-rénovation devient ainsi une réponse globale aux enjeux architecturaux, climatiques, sociaux, et d'adaptation aux modes de vie actuels.

Portés par le réseau ÉCO-RÉNOVER DANS LE MASSIF DES VOSGES, artisans, fabricants et bureaux d'étude incarnent cette transition. Cette dynamique crée un écosystème où chaque chantier est une opportunité de :

- Transmettre des savoir-faire et de renforcer les liens sociaux,
- Réinvestir l'existant tout en réduisant les risques de précarité énergétique,
- Valoriser les ressources et filières locales, notamment en s'appuyant sur des matériaux bio- et géosourcés, en faveur d'une économie circulaire,
- Améliorer le cadre de vie tout en limitant l'étalement urbain pour préserver nos ressources nourricières et les paysages.

ÉCO-RÉNOVER, pour les signataires de la charte, cela signifie :

1/ Privilégier la qualité architecturale et le cadre de vie :

- En valorisant le patrimoine bâti existant, pour préserver le cadre de vie de nos villes et villages,
- En aménageant des espaces de vie contemporains, lumineux et sains,
- En encourageant des usages flexibles et polyvalents des espaces, pour allier habitat diversifié et activités dans une logique de mixité fonctionnelle.

2/ Améliorer la performance thermique :

- En privilégiant la sobriété, c'est-à-dire une enveloppe performante pour consommer moins de chauffage,
- En tirant parti des apports bioclimatiques et passifs de l'environnement (soleil, vent, géothermie),

3/ Défendre la qualité environnementale et la santé des occupants :

- En utilisant, tant que possible, les matériaux biosourcés produits localement c'est encore mieux,
- En limitant l'énergie grise nécessaire à la construction et en stockant du CO₂,
- En garantissant un air intérieur sain en évitant l'apparition de moisissures, la diffusion de COV et de perturbateurs endocriniens,

4/ Viser l'économie de moyens financiers :

- En recherchant des solutions adaptées et durables dans une logique de maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- En utilisant des matériaux peu transformés,

5/ S'initier et se former à la mise en œuvre de techniques traditionnelles ou pratiques innovantes utilisant des matériaux naturels.

Article 1 – Le réseau "ÉCO-RÉNOVER dans le massif des Vosges" et le rôle des Parcs naturels régionaux.

Les entreprises du réseau "ÉCO-RÉNOVER dans le massif des Vosges " :

Elles ont à cœur de préserver, valoriser et faire vivre notre patrimoine bâti. Elles adhèrent aux objectifs et engagements de la présente charte

Le réseau est un regroupement de professionnels spécialisés dans la réhabilitation du patrimoine bâti, l'éco-rénovation et l'éco-construction, intervenant sur les territoires des deux Parcs.

Initié en 2014, après 10 ans de travaux sur le sujet de l'éco-rénovation du bâti ancien, il a été matérialisé par la création de la plateforme éco-rénover dans les Vosges du Nord, et son annuaire des pros. En 2026, il est étendu au territoire du massif des Vosges, avec la création d'un portail internet mutualisé entre les deux Parcs naturels régionaux. Il matérialise des actions communes autour de l'information, de la formation, de la mise en avant des professionnels et des réalisations de l'éco-rénovation.

Les chargés de mission des Parcs naturels régionaux :

Ils accompagnent ces dynamiques et travaillent en appui des professionnels pour la valorisation et le développement de leurs pratiques et de leurs compétences. Ils animent le réseau éco-rénover et engagent des actions en lien avec l'éco-rénovation.

L'objectif des Parcs naturels régionaux est de sauvegarder le bâti ancien, tout en l'ouvrant sur l'architecture contemporaine et en l'adaptant aux modes de vie actuels. Le patrimoine bâti est un héritage à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir son sens. Pour le transmettre, il faut l'habiter. Et aujourd'hui, habiter un bâtiment ancien, c'est le préserver, le réhabiliter et le rendre économe en énergie.

Article 2 – Objectifs du réseau " ÉCO-RÉNOVER dans le massif des Vosges avec les Parcs naturels régionaux "

Il s'agit, ensemble, de relever les défis énergétiques, pour rendre les bâtiments construits avant 1948 plus efficaces thermiquement, mais aussi d'améliorer leur confort (luminosité, hygrométrie...) d'adapter leurs usages à une vie moderne tout en limitant les impacts environnementaux, dans le respect du budget d'investissement et de fonctionnement et des principes de l'éco-rénovation.

Ce réseau a vocation à :

Promouvoir une rénovation respectueuse du patrimoine bâti,

- Qui privilégie la sobriété, c'est-à-dire une enveloppe performante pour consommer moins d'énergie.
- En mettant en œuvre des techniques adaptées aux structures et à l'architecture du bâti ancien.
- Qui aménage des espaces de vie modernes, lumineux, sains et conformes aux besoins des usagers.

Défendre des valeurs communes :

- Le respect des bâtis anciens, de leur histoire, de leur identité, de la place qu'ils occupent dans nos villages et des savoir-faire anciens,
- Le respect des habitants, par la recherche de la qualité de vie et du bien-être,
- Le respect de l'environnement, par la maîtrise de la consommation d'énergie et par l'utilisation de matériaux biosourcés, de préférence, locaux.

Se regrouper et faire perdurer les savoir-faire à travers :

- Des projets de rénovation cohérents, basés sur un diagnostic des enjeux du bâti ancien,
- L'usage de matériaux sains et de techniques de mises en œuvre adaptées,
- L'utilisation de techniques garantes du comportement hygrométrique du bâti et de sa préservation structurelle.

Les objectifs du portail, et les missions des professionnels :

- Aider à comprendre les enjeux de réhabilitation du patrimoine bâti,
- Accompagner pour faire des choix dans les travaux d'éco-rénovation,
- Guider pour agir, avec des artisans compétents et/ou en auto-construction.

Article 3 – Engagements des professionnels :

Engagement 1 :

S'appuyer sur un **diagnostic du bâti**. Suivre la démarche d'éco-rénovation et promouvoir un diagnostic complet avant travaux : architectural et patrimonial, thermique, structurel et environnemental (climat, biodiversité).

Engagement 2 :

Mettre en avant une **relation humaine** dans les projets, en assurant une **coordination entre acteurs** et une bonne gestion des chantiers grâce à des devis détaillés et un calendrier partagé précisant matériaux, techniques, étapes clés.

Engagement 3 :

Privilégier la qualité architecturale, en respectant la valeur patrimoniale, en recherchant confort, lumière et vues.

Engagement 4 :

Améliorer la qualité thermique en privilégiant des **enveloppes performantes et perspirantes**, en utilisant des matériaux adaptés et en tenant compte de la qualité sanitaire des espaces intérieurs.

Engagement 5 :

Promouvoir une rénovation respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'air, en privilégiant l'utilisation de matériaux sains, locaux et à faible émission.

Engagement 6 :

Viser l'économie de moyens financiers, en recherchant des solutions adaptées, en utilisant des matériaux peu transformés.

Engagement 7 :

Participer à l'animation du réseau Éco-Rénover, le faire connaître et diffuser les bonnes pratiques.

Article 4 – Règlement intérieur

Rôles des professionnels entre eux et envers les Parcs naturels Régionaux des Vosges du Nord et des Ballons des Vosges :

- Respecter les 7 engagements des professionnels
- Mettre à jour les informations sur le portail : remplir la fiche personnelle, actualiser les photos de chantiers de référence.
- Assister si possible aux réunions du réseau (une réunion par an maximum).
- Participer à des temps d'échanges sur le métier et les pratiques, entre artisans et pour les faire connaître au grand public.
- Se porter ponctuellement volontaire pour la réalisation d'outils de communication (fiche, vidéo, interviews) et de valorisation.
- Participer aux formations et rencontres « éco-rénovation du bâti ancien » et les proposer à leurs employés et/ou partenaires.
- Participer aux stages ou portes ouvertes grand public (printemps du patrimoine, mettez la main à la pâte) selon disponibilités.

Rôles des Parcs naturels régionaux entre eux et envers les professionnels :

- Animer le réseau et mener des actions de sensibilisation
- Veiller au respect des engagements des professionnels signataire de la charte, dans le cadre du comité technique dédié.

- Valoriser les professionnels du réseau
- Communiquer et rendre lisible la démarche « Éco-Rénover dans le massif des Vosges »
- Organiser rencontres et formations.

ARTICLE 5 – Conditions de retrait du réseau et durée de validité

Sur décision du comité technique représentant le réseau :

Le comité technique peut décider de notifier un rappel des engagements de la présente charte ou retirer un membre du réseau dans les cas suivants :

- Non-respect répété des engagements décrits dans l'article 3,
- Comportement portant atteinte à l'image ou aux intérêts du réseau,
- Manquement grave à la déontologie ou à l'éthique professionnelle,
- Pratiques illégales ou non assurées.

Avant toute décision de retrait du réseau, le membre concerné sera informé des motifs et aura la possibilité de présenter ses observations. Le retrait du réseau prend effet à compter de la notification de la décision.

- Un membre retiré du réseau n'apparaîtra plus dans l'annuaire des pros et ne pourra plus faire référence au réseau "Éco-rénover dans le massif des Vosges" dans sa communication.

Sur décision des professionnels :

Tout professionnel peut se retirer librement du réseau en informant le comité technique par le biais des Parcs naturels régionaux et en motivant sa décision (fin d'activité, désaccords, ...) avec un préavis de 30 jours.

Le retrait prend effet à la date indiquée dans la notification ou, à défaut, à l'issue du préavis.

Un membre qui se retire du réseau n'apparaîtra plus dans l'annuaire des pros et ne pourra plus faire référence au réseau "Éco-rénover" dans sa communication.

Durée de validité de la charte

Le comité technique se réserve la possibilité de faire évoluer la présente charte selon les orientations nécessaires au bon déroulement des actions menées sur le territoire en faveur de l'éco-rénovation. Si tel était le cas, les signataires seraient contactés et informés dans un délai raisonnable leur permettant de renouveler leur engagement.

ARTICLE 6 – VALIDATION DE VOTRE ADHESION A LA CHARTE :

Il vous sera demandé de valider votre adhésion à la charte lors de l'inscription en ligne de votre entreprise sur l'annuaire des Pros du site ECO-RENOVER dans le massif des Vosges.

Votre demande d'inscription à l'annuaire des pros vaut signature de la charte de votre part.

La confirmation de votre inscription à l'annuaire des pros vaut signature de la charte de la part du comité technique et des Parcs naturels régionaux.

